

LA QUESTION DU JOUR

Faut-il recréer une maternité à La Chaux-de-Fonds?

Votez sur le site www.arcinfo.ch

HÔPITAL NEUCHÂTELOIS En réaction à la décision du Conseil d'Etat.

Une initiative populaire pour une maternité dans le Haut

PASCAL HOFER

Le peuple neuchâtelois devra à nouveau se prononcer sur le dossier hospitalier. A moins que le Grand Conseil n'accepte directement l'initiative qui lui sera soumise. Ou encore qu'un autre scénario se présente d'ici là...

De quoi parle-t-on? De l'initiative populaire cantonale que va lancer le collectif Le Haut veut vivre «pour la création d'une nouvelle maternité dans les Montagnes neuchâteloises». Maternité «dotée de tous les services nécessaires à son fonctionnement 24 heures sur 24, 7 jours sur 7». L'annonce a été faite hier dans un communiqué diffusé par le collectif chaux-de-fonnier. Ce dernier a choisi l'initiative populaire pour «répondre à l'insulte du Conseil d'Etat», dont l'attitude est qualifiée de «bras d'honneur aussi vulgaire que douloureux adressé aux habitants des Montagnes».

«Episode peu glorieux»

En cause: la décision du gouvernement, la semaine dernière, de suspendre jusqu'à nouvel avis le projet de rénovation du site de La Chaux-de-Fonds de l'Hôpital neuchâtelois (nos éditions des 21, 22, 24, 26 et 27 janvier). Lancée vendredi passé sur le réseau social Facebook, la page «La maternité doit revenir à La Chaux-de-Fonds» a récolté plus de 2000 «j'aime» en 48 heures. C'est dire si le comité d'initiative devrait récolter sans problème les 4500 signatures requises pour qu'une initiative populaire aboutisse.

«En annonçant la suspension de la rénovation des unités de soins du site chaux-de-fonnier, le Conseil d'Etat et son ministre de la Santé Laurent Kurth ont ajouté un énième épisode peu glorieux à une saga

PAS DE RÉACTION

Comment le Conseil d'Etat, Laurent Kurth en particulier, réagit-il au lancement de cette initiative populaire? Le ministre de la Santé, hier, nous a fait savoir qu'il ne voulait pas prendre position.

Les Conseils communaux de La Chaux-de-Fonds et du Locle, quant à eux, ont invité les médias pour une conférence de presse ce matin. ●



La problématique «maternité» fait à nouveau l'actualité dans le canton de Neuchâtel. CHRISTIAN GALLEY

faite de trahisons et de mensonges», indique Le Haut veut vivre. Qui avait déjà annoncé la couleur dans un communiqué diffusé en juin 2014: le groupement avait annoncé que, «si les options stratégiques largement acceptées par les Neuchâtelois en novembre 2013» venaient à ne pas se concrétiser, il se poserait la question de lancer une initiative populaire «en vue de la création d'une maternité et d'un accueil pédiatrique renforcé sur le site de La Chaux-de-Fonds. Cette solution permettrait de décharger Pourtalès tout en positionnant stratégiquement l'HNE pour récupérer les patientes hospitalisées hors canton».

Le Haut veut vivre estime s'inscrire dans «la volonté du Conseil d'Etat de remise à plat du dossier hospitalier», puisque son initiative permettra au gouvernement «de tenir compte du désir des habitants des Montagnes lorsqu'il retravaillera à l'énième réorganisation de l'HNE».

Pour s'y retrouver dans cet éprouvé dossier, il faut commencer par rappeler que le Grand Conseil, en 2012, a donné son feu vert à 17 options stratégiques proposées par le gouvernement, dont celle-ci: «Des investissements immobiliers sont consentis sur le site de La Chaux-de-Fonds pour la rénovation des blocs opératoires, des unités d'hospitalisation et du hall d'en-

trée». Une autre option disait que «le centre femme-mère-enfant est définitivement localisé à Pourtalès».

En novembre 2013, le peuple neuchâtelois, par 63% des voix, a dit oui à trois options qui avaient été combattues par référendum. Ces options portaient sur la répartition de l'activité chirurgicale entre les sites de Pourtalès et de La Chaux-de-Fonds.

Enfin, la semaine dernière, le Conseil d'Etat a fait savoir qu'il

considérerait que les conditions n'étaient pas réunies pour approuver le projet de rénovation des unités de soins du site de La Chaux-de-Fonds, projet devisé à 35 millions de francs. Dès lors, le gouvernement, «sans remettre en question la nécessité de procéder à des travaux d'amélioration et de rénovation», a décidé «de suspendre l'examen» de la demande émise par l'HNE à la fin de l'année dernière. ●

DES CHIFFRES ET DES DATES

NAISSANCES Avant l'installation à Pourtalès, dans le courant de 2010, du centre unique femme-mère-enfant de l'Hôpital neuchâtelois, la maternité de La Chaux-de-Fonds avait enregistré 552 naissances (année 2009). Ce chiffre s'élevait à 1200 pour la maternité de Pourtalès. Total: 1752 naissances.

HAUSSE Après une diminution constante du nombre de naissances, le centre femme-mère-enfant de l'Hôpital neuchâtelois, l'année dernière, a enregistré une hausse de 6%, passant de 1500 naissances en 2013 à 1583 naissances en 2014.

HAUSSE BIS La maternité de Saint-Imier, qui avait enregistré 137 naissances en 2007, a connu depuis une hausse constante pour atteindre 352 naissances en 2014. Cette forte hausse s'explique notamment par l'impact de la création de l'Hôpital du Jura bernois et par la fermeture, en 2010, de la maternité de La Chaux-de-Fonds. Actuellement, environ un tiers des parturientes de Saint-Imier viennent du canton de Neuchâtel.

DÉCISION L'Hôpital neuchâtelois, après sa création, a défendu l'idée d'un centre unique femme-mère-enfant, cela sur le site de Pourtalès. En 2008, le Conseil d'Etat a décidé d'implanter ce centre à La Chaux-de-Fonds (et de transférer à Neuchâtel l'Ecole d'ingénieurs du Locle). Installé à titre provisoire à Pourtalès, le temps d'aménager le site de La Chaux-de-Fonds, ce centre est finalement resté à Pourtalès. ●

PARTENARIAT SIGNÉ

Au CSEM, l'innovation peut aussi servir à l'agriculture

Des caméras 3D pour la reconnaissance des pis pour trayeuses, des capteurs sans fil pour analyser les sols ou un tracteur enjambeur de vignes adapté comme un dahu aux surfaces en pente: au CSEM, l'innovation n'a pas toujours la tête dans les étoiles. Elle est aussi parfois plus terre à terre, et notamment appliquée à l'agriculture.

Hier, le Centre neuchâtelois d'électronique et de microtechnique, basé à Neuchâtel, a décidé d'aller plus loin dans la mise au point de nouvelles technologies. Ses responsables ont signé à Berne un accord de collaboration avec Agroscope, centre de compétence de la Confédération pour la recherche agricole. «Je suis convaincu que nous allons franchir un grand pas ensemble», se réjouissait ainsi son chef Michael Gysi.

«On peut se demander ce que les experts de la miniaturisation peuvent apporter aux experts de l'agriculture», relevait de son côté Mario El-Khoury, directeur général du CSEM, avant de signer le document officiel. «En réalité, et nous l'avons constaté depuis que nous avons commencé à en discuter, il existe une infinité de domaines où nos technologies peuvent apporter des réponses.»

Caméras 3D pour la traite

Car les défis de la branche sont nombreux, tant sur le plan suisse que mondial. «En Suisse, nous perdons chaque seconde un mètre carré de sol cultivable», relevait le conseiller national neuchâtelois Jacques-André Maire. Il s'agit donc de passer de l'agriculture traditionnelle à «l'agriculture de précision». Et la précision, c'est une spécialité neuchâteloise...

Un exemple? La mise au point

de systèmes de reconnaissance, par caméras 3D, des pis de vaches par des robots de traite. Inventée en première mondiale en 2003 par le CSEM, cette caméra n'était pas prévue, à ses débuts, pour cette application agricole. «Nous imaginions plutôt qu'elle serait utile dans l'industrie automobile, dans la prévention des chocs», se souvient Matthias Krieger, marketing manager au centre neuchâtelois. «Mais pour les équipementiers automobiles, ce système coûtait trop cher. Le plus grand marché, ce sont véritablement ces robots de traite.» Le système de caméras, aujourd'hui commercialisé, permet un positionnement de la trayeuse sur les pis de la vache au millimètre près, sans qu'une intervention manuelle soit nécessaire.

Tracteur dahu

A Alpnach (OW), où le CSEM possède l'un de ses quatre centres «satellites», les chercheurs ont développé un tout autre engin, en collaboration avec un fabricant de machines agricoles: un tracteur sur béquilles hydrauliques, sorte de dahu, qui permet d'enjamber vignes ou pépinières même lorsque le sol est fortement incliné: l'une de ses «jambes» raccourcit et le tracteur reste parfaitement droit, alors qu'une roue centrale évite d'écraser les racines. «Pour l'instant, il n'existe qu'un prototype, mais un projet CTI doit permettre de passer à un stade supérieur et d'amener ce produit sur le marché», explique Philippe Schmid, chef de projet.

Augmenter la productivité de l'agriculture en préservant les ressources est un sacré défi. Le CSEM compte bien contribuer à le relever. Meuh oui! ● FRANÇOISE KUENZI



Ce prototype de tracteur peut être utilisé sur les sols inclinés grâce à ses deux «béquilles», qui s'adaptent en longueur et en largeur. SP-OHARD

SANTÉ Premier bilan positif, une semaine après le basculement à Lausanne des appels d'urgence neuchâtelois.

Il ne faut appeler le 144 qu'en cas d'urgence vitale

L'accouchement s'est fait sans douleur. C'est en résumé le message qu'a délivré à la presse le directeur de la Fondation Urgences Santé du canton de Vaud (FUS-VD) Stephan Misteli, une semaine après l'entrée en vigueur de l'externalisation du 144 neuchâtelois à Lausanne.

En sept jours, la centrale d'appels lausannoise a traité 532 cas: 313 coups de fil s'adressaient à la médecine de garde et 219 autres au numéro d'urgence 144. «Trop d'appels destinés à la médecine de garde parviennent encore au 144», avertit toutefois Stephan Misteli, qui souligne



Le 144 a parfois été sollicité par erreur. SP

que dans le cas d'une urgence non vitale, il faut composer le 0848 134 134. Une question d'habitude.

Le chef relève quelques maladies de jeunesse sans conséquences: «Nous n'avons pas toujours les bonnes données géographiques, il est arrivé qu'une rue de Neuchâtel se retrouve... à Bordeaux sur nos écrans. Mais nous avons pu compter sur la compréhension de la population neuchâteloise. Les gens n'hésitent pas à répéter des noms de lieux que nous n'avons pas tout de suite compris.»

De manière générale, cette petite révolution semble plutôt positive et bien

acceptée sur le terrain, à en croire Stephan Misteli. Selon lui, le traitement des appels dans une seule centrale, par des professionnels de la santé, permet un gain de temps et d'efficacité: «Les ambulanciers sont mieux informés, ils savent quand il ont le temps ou au contraire lorsque c'est urgent.» Résultat: de 90%, les interventions «sirène et feux bleus» sont passées à 40% des cas. C'est moins de stress pour l'ambulancier et davantage de sécurité sur la route.

Le directeur de la FUS-VD rappelle que les ambulances n'ont plus de secteur attribué. Elles sont géolocalisées et

c'est la plus proche qui intervient. «Chaque compagnie doit effectuer tout type de mission et en a les compétences», rassure Stephan Misteli.

Pour l'anecdote, quelques jours après le basculement des appels sur Lausanne, a eu lieu le premier accouchement assisté par téléphone: «Les parents ont décidé trop tard de partir à la maternité. Ils nous ont téléphoné. Finalement, c'est la voisine, qui se trouvait être sage-femme, qui a donné un coup de main au couple.» Dans le canton de Vaud, un cas semblable se présente une fois par semaine. ● VCO